

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE THANN - CERNAY

Séance du : **12 avril 2023**

Nombre de membres en exercice : **47** - Nombre de membres présents : **39** - Procurations : **6**

POINT N°3 - FINANCES

3C) Fixation des tarifs 2023 relatifs à l'eau et à l'assainissement

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des Finances.

Résumé

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement perçus par la Communauté de Communes de Thann Cernay (CCTC) permettant d'équilibrer les deux budgets annexes « Eau » et « Assainissement ».

RAPPORT

L'équilibre des budgets annexes dédiés à l'eau et à l'assainissement nécessite que le Conseil de Communauté fixe le montant de la part intercommunale des redevances.

Il s'agit de financer les dépenses propres à la section d'exploitation (y compris la charge de la dette) et les investissements prévisionnels.

L'équilibre du budget eau - secteur de Cernay nécessite une hausse de 0,25 € HT/m³, soit un prix de 2,04 € HT/m³. Une augmentation est nécessaire également pour les tarifs d'abonnement, dans l'objectif d'une similarité à ceux du secteur en Délégation de Service Public de Thann, comme suit :

Diamètre compteur	Tarif 2022 € HT/an	Tarif 2023 € HT/an	Augmentation € HT/an
15/20	25	30	5
25	37	50	13
30/32	58	70	12
40	80	90	10
50	102	120	18
60/65	124	140	16
80	144	160	16
100 et +	164	200	36

Pour le budget assainissement - secteur de Cernay, aucune augmentation, ni modification des coefficients, n'est proposée. Le montant de la redevance est donc de 1,415 euros HT/m³, avec les tranches et coefficients pour les grands consommateurs suivants :

2022			2023		
Tranches assainissement	Coefficients	Tarif € HT/m ³	Tranches assainissement	Coefficients	Tarif € HT/m ³
De 0 à 12 000 m ³	1	1,415	De 0 à 6 000 m ³	1	1,415
De 12 001 à 24 000 m ³	0,90	1,2735	De 6 001 à 12 000 m ³	0,90	1,2735
De 24 001 à 48 000 m ³	0,80	1,1320	De 12 001 à 24 000 m ³	0,80	1,1320
Au-delà de 48 000 m ³	0,70	0,9905	Au-delà de 24 000 m ³	0,70	0,9905

Pour le budget eau - secteur de Thann, aucune augmentation, ni modification des coefficients, n'est proposée. Le montant de la redevance est donc de 0,4458 € HT/m³ sans application de coefficients pour la part CCTC par tranche de facturation :

Tranches eau	Coefficients 2022	Coefficients 2023
De 0 à 1 800 m ³	1	1
De 1 801 à 36 000 m ³	1	1
Au-delà de 36 000 m ³	1	1

Enfin, en ce qui concerne le budget assainissement - secteur de Thann, aucune augmentation, ni modification des coefficients, n'est proposée. Le montant de la redevance est donc de 2,43 € HT/m³ avec application des coefficients suivants pour la part CCTC par tranche de facturation :

Tranches assainissement	Coefficients 2022	Coefficients 2023
De 0 à 6 000 m ³	1	1
De 6 001 à 12 000 m ³	0,90	0,90
De 12 001 à 24 000 m ³	0,80	0,80
Au-delà de 24 000 m ³	0,70	0,70

A noter cependant, que depuis le 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public, les charges financières d'exploitation de la station d'épuration de Cernay sont couvertes par une redevance du délégataire. Antérieurement, elles étaient supportées par la part intercommunale. Ainsi, la part SUEZ pour l'exploitation de la station d'épuration (0,5940 euros HT) viendra augmenter la facture des usagers de Thann.

DECISION

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 11 mars 2023 prenant acte du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Considérant l'avis favorable unanime du Bureau du 27 mars 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **fixe** les tarifs 2023, applicables à compter du 15 avril 2023, de la part intercommunale des redevances eau et assainissement comme suit :
 - Eau – secteur de Cernay (régie) : 2,040 € HT/m³ (pour mémoire, 1,790 € en 2022), avec augmentation de la part abonnement par compteur (comme indiqué ci-dessus), par rapport à 2022,
 - Eau - secteur de Thann (affermage) : 0,4458 € HT/m³ (pour mémoire, 0,4458 € en 2022), sans modification de coefficients pour la part CCTC par tranche de facturation :

Tranches eau	Tarif 2022	Tarif 2023
De 0 à 1 800 m ³	0,4458	0,4458
De 1 801 à 36 000 m ³	0,4458	0,4458
Au-delà de 36 000 m ³	0,4458	0,4458

- Assainissement - secteur de Cernay (régie) : 1,4150 € HT/m³ (pour mémoire, 1,4150 € en 2022), sans modification des tranches et des coefficients pour les grands consommateurs :

2022		2023	
Tranches assainissement	Tarif	Tranches assainissement	Tarif
De 0 à 6 000 m ³	1,4150	De 0 à 6 000 m ³	1,4150
De 6 001 à 12 000 m ³	1,2735	De 6 001 à 12 000 m ³	1,2735
De 12 001 à 24 000 m ³	1,1320	De 12 001 à 24 000 m ³	1,1320
Au-delà de 24 000 m ³	0,9905	Au-delà de 24 000 m ³	0,9905

- Assainissement - secteur de Thann (affermage) : 2,430 € HT/m³ (pour mémoire 2,430 € en 2022), sans modification de coefficients pour la part CCTC par tranche de facturation à partir de 6 001 m³ :

Tranches assainissement	Tarif 2022	Tarif 2023
De 0 à 6 000 m ³	2,4300	2,4300
De 6 001 à 12 000 m ³	2,1870	2,1870
De 12 001 à 24 000 m ³	1,9440	1,9440
Au-delà de 24 000 m ³	1,7010	1,7010

A noter que la part SUEZ pour l'exploitation de la station d'épuration (0,5940 euros HT) viendra s'ajouter à la Redevance des usagers du secteur Thann.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance :



Francine GROSS
9^{ème} Vice-Présidente



Le Président :



François HORN
Maire d'Aspach-Michelbach